

## Séance du 14 mars 2019

### Avis du Conseil Municipal suite à l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de communes Cœur de France a prescrit le 30 octobre 2015 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

L'élaboration d'un document de Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat est l'occasion de traduire une vision commune, un projet politique à moyen terme pour le développement et l'aménagement du territoire communautaire et d'affirmer un positionnement et une ambition pour le territoire de Cœur de France vis-à-vis des territoires voisins et en particulier du Sud Cher.

Le Conseil communautaire a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables lors de sa séance 28 juin 2018.

Le PADD affirme la volonté des élus de conforter et de renforcer l'attractivité de Cœur de France pour amplifier le rayonnement du bassin de vie et la réalité économique du territoire sur le Sud Cher. Le projet de territoire prend appui sur une dynamique économique élargie et un cadre de vie recherché pour renouer avec un développement résidentiel dans un environnement et un paysage préservés et authentiques.

Le PADD débattu en Conseil Communautaire et dans chaque Conseil Municipal des communes membres s'articule et se décline en trois orientations principales :

*Axe 1. Valoriser un territoire de savoir-faire et l'innovation pour amplifier les dynamiques économiques locales*

*Axe 2. Renforcer un cadre de vie rural attractif qui prend appui sur un pôle urbain affirmé et une campagne vivante*

*Axe 3. Amplifier un capital récréatif, culturel et patrimonial pour affirmer Cœur de France comme un espace touristique et loisirs du Sud Cher.*

Par délibération en date du 15 février 2019, le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter le projet du PLUi-H.

L'article L.153-15 du code de l'urbanisme prévoit que les communes membres de la Communauté de Communes sont amenées à émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement (écrit ou graphique) qui la concerne directement.

Ainsi, la commune de Bouzais a reçu un exemplaire numérique du PLUi-H arrêté, le 15 février 2019. Au vu de ces éléments, et,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, EMET un avis favorable au projet de PLUi-H.**

### Programme des travaux 2019 – Communauté de Communes « Cœur de France »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de présenter dans le cadre du programme 2019 de la Communauté de Communes « Cœur de France », les travaux suivants :

- 1- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue du Champ Grelet,
- 2- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue de l'Eglise et rue du Pont.

Ces travaux seront réalisés avec fonds de concours.

#### Travaux commune

Prévoir l'aménagement de la salle de l'école (isolation des plafonds et aménagement des wc pour les personnes à mobilité réduite et le secrétariat de mairie (isolation des murs et plafonds, revoir l'aménagement du bureau, aménagement des wc pour les personnes à mobilité réduite).

#### Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2019 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- conseiller municipal : M. DHORBAIT Christian
- déléguée de l'administration : Mme BOURBON Evelyne
- délégués du Tribunal de Grande Instance : Mme MERCIER Marie-Jeanne, titulaire et M. CATTY Jacques, suppléant.

#### Devis d'entretien de la voirie communale pour 2019

Nous avons reçu qu'un devis, une décision sera prise lorsque l'on aura reçu la proposition de la Commune de Colombiers.

#### Utilisation des salles communales

Les deux salles communales sont bien utilisées tout au long de la semaine par diverses associations communales et extérieures. M. le Maire rappelle que la collectivité ne peut prêter gratuitement la salle. Ce tarif déjà appliqué aux autres associations sera demandé à l'ensemble des associations utilisant l'une des salles à l'année.

#### Commission de suivi du site de stockage de déchets non dangereux à Orval

Suite à un courrier de la Préfecture du Cher demandant le renouvellement de la commission de suivi du site de stockage de déchets non dangereux à Orval, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a nommé M. AUMAITRE Maurice, délégué titulaire et M. CHALMET Raymond, délégué suppléant.

#### Elections européennes

Ces élections auront lieu le dimanche 26 mai 2019.